

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION

**Arrêté du 14 septembre 2020 portant modèle de convention tripartite de réduction ou d'allongement de la durée du contrat d'apprentissage**

NOR : MTRD2024415A

La ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion,  
Vu le code du travail, notamment son article L. 6222-7-1,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Le modèle de convention prévu à l'article L. 6222-7-1 du code du travail est fixé conformément à l'annexe 1 du présent arrêté.

**Art. 2.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 14 septembre 2020.

Pour la ministre et par délégation :

*Le délégué général à l'emploi  
et à la formation professionnelle,*

B. LUCAS

## ANNEXE 1

**CONVENTION DE RÉDUCTION / ALLONGEMENT DE LA DURÉE  
DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE Article L6222-7-1**

(Annexée au contrat d'apprentissage)

Entre les parties suivantes :

1. Le CFA
2. L'apprenti(e)
3. L'employeur l'ayant recruté

**Article 1 : Objet de la convention**

Le CFA a procédé à une évaluation des compétences de l'apprenti conduisant à une réduction / un allongement de la durée de la formation.

La durée initiale du cycle de formation pour l'obtention du diplôme ou titre professionnel visé dans le contrat d'apprentissage est de X heures.

Le CFA s'est assuré auprès du certificateur que cet aménagement de la durée de la formation est compatible avec l'inscription à l'examen final du diplôme ou titre professionnel visé.

**Article 2 : Situation prise en compte dans le cadre de l'aménagement de durée**

- niveau initial de l'apprenti (e)
- compétences acquises dans le cadre :
- > mobilité à l'étranger
  - > activité militaire dans la réserve opérationnelle
  - > service civique
  - > volontariat militaire
  - > engagement comme sapeur-pompier volontaire

**Article 3 : Proposition d'aménagement de la durée de formation**

Le CFA propose une réduction / un allongement de la durée du cycle de formation de :

- durée réduite de X heures (X mois)
- durée rallongée de X heures (X mois)

**Article 4 : Justification de cet aménagement**

Explicitiez précisément les motifs ayant conduit à cette décision en détaillant les outils pédagogiques utilisés (test de positionnement, diplôme ayant permis une réduction de durée, expérience professionnelle retenue ...):

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**Article 5 : Accord des parties**

L'aménagement de la durée de formation proposée par le CFA a fait l'objet d'un accord de l'apprenti(e) et de son représentant légal s'il est mineur, et de l'employeur l'ayant recruté.

Fait en trois exemplaires, à..... le .....

Pour l'apprenti(e)  
et le représentant légal  
Nom et signature

Pour l'entreprise  
Nom et qualité du signataire  
Cachet de l'entreprise cliente

Pour l'organisme  
Nom et qualité du signataire  
Cachet du CFA